RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques des PO

Pôle d'évaluation domaniale AUDE-PO

4 boulevard KENNEDY
66000 PERPIGNAN

téléphone : 04 68 08 10 20
mél. : ddfip66.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :Christiane BRUNEAU

téléphone : 04 68 08 10 23
courriel : christiane.bruneau@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 5206962
Réf OSE : 2021-66175-61476

le 30/09/2021

La Directrice des Finances Publiques des P/O à

M. LE PRÉSIDENT DE LA CC DES AUBÈRES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelles
Adresse du bien :	ST GENIS DES FONTAINES
Valeur vénale :	75,35€ ; 63,39€ et 57,41€

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS
affaire suivie par :Mme CAYROL

2 – DATE

de consultation :18/08/2021
de réception : 18/08/2021
de visite :
de dossier en état :18/08/2021

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20220919-DL2022-0169-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – Description du projet envisagé

Vente de parcelles publiques sur une Zone d'Activités Économique Intercommunale située sur la commune de Saint Genis des Fontaines

4 – Description du bien

Références cadastrales : section AX n° 97-98-99-109-115-116-119-124-125-126-129-130-132.

Parcelles de nature artisanale pour 11 735 m².

5 – Situation juridique

Propriété de la communauté de communes

6 – Urbanisme – Réseaux

Zone artisanale

7 – Date de référence

8 – Détermination de la valeur vénale

La proposition de prix sur trois zones soit 75,35€ pour la zone A, 63,39€ pour la zone B et 57,41€ pour la zone C n'appelle pas d'observation.

9 – Durée de validité

Validité 24 mois

10 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
Christine CREUTZ

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.